RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de la souveraineté alimentaire et de la forêt

AVIS
RELATIF À L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'ASSOCIATION D'ORGANISATION DE PRODUCTEURS JARDINS DE NORMANDIE

L'Association d'Organisations de Producteurs (AOP) Jardins de Normandie a demandé une extension de ses règles de cotisations pour les années 2025, 2026 et 2027, s'appliquant aux producteurs non-membres de l'AOP Jardins de Normandie.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication du présent avis au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe au présent avis et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : consultationCVO-FLeg-autrescultures@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet du message le titre de l'accord interprofessionnel concerné ;
- soit par écrit à l'adresse suivante : Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises - Service du développement des filières et de l'emploi - Sous-direction des filières agroalimentaires - Bureau des Fruits et Légumes et productions horticoles - 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.

Association d'organisations de producteurs : AOP Jardins de Normandie	
Période	**2025-2027 : montants annuels**
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n° 1308/2013) :	**Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés :** **37 071 euros**
a) connaissance de la production et des marchés **Objet et description de la ou les action(s) :** Les actions mises en œuvre visent à acquérir une connaissance analytique de la production et des prévisions de récoltes et à en assurer le suivi, tant sur nos quatre bassins de production que dans les régions concurrentes nationales et européennes. Ces actions se déclinent comme suit : – Recueil et consolidation des déclarations de surfaces totales cultivées, déclinées par produits et par variétés ; – Recueil et consolidation des déclarations de tonnages prévisibles, déclinés par produits et par variétés ; – Recueil et consolidation des plannings prévisionnels de récoltes et de commercialisation déclinés par produits et par variétés ; – Recueil et de consolidation des quantités commercialisées déclinés par produits et par variétés ; – Veilles et missions sur les zones et marchés européens ; – Animation de réunions permettant la diffusion d'informations sur la préparation, le suivi et le bilan de campagne sur les produits	**12 981€**
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production; **Objet et description de la ou les action(s) :** Ces actions visent à promouvoir le bassin de production légumière de la région Normandie auprès des consommateurs, des clients, en les informant sur la gamme de légumes issus de nos terroirs et en cultivant leurs notoriétés. Ces actions consistent à réaliser principalement : – des campagnes médiatiques (presses, réseaux sociaux, radios,…); – des animations avec remise aux consommateurs de supports véhiculant la notoriété et l'image "région-produits".	**5 527 €**
j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement ; **Objet et description de la ou les action(s) :** – Mises au point des systèmes de production, répondant aux enjeux techniques, économiques, environnementaux et sociaux, adaptés aux productions légumières régionales et participant à la souveraineté alimentaire nationale, – Mises au point de techniques de contrôle et de répression des bio-agresseurs des cultures légumières en s'appuyant sur des actions préventives et des actions curatives, en vue d'une amélioration de la qualité et des rendements sur l'ensemble des créneaux de commercialisation. Ces techniques concernent l'organisation des successions culturales, en intégrant les intercultures, les méthodes d'amélioration du sol, l'utilisation optimale des intrants (amendements, fertilisants et irrigation), la définition de solutions de luttes chimique, biologique et mécanique, mobilisées selon les principes de l'agroécologie. Elles contribuent au référencement de solutions alternatives aux produits phytosanitaires de synthèse.	**18 563€**
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés	
Le financement des actions est assuré par les cotisations versées par les producteurs concernés. Ces cotisations sont appelées annuellement par l'association d'organisation de producteurs "Jardins de Normandie". Elles sont calculées par produit, en fonction de surfaces déclarées par les producteurs concernés. Le montant des cotisations est défini par l'association d'organisations de producteurs "Jardins de Normandie" Signature du président de l'association d'organisations de producteurs "Jardins de Normandie"	
Signature du président de l'association d'organisations de producteurs "Jardins de Normandie"	